



Fédération Syndicale Unitaire
22 rue Malmaison – 93170 Bagnole – Tél : 01 41 63 27 30
Email : fsu.nationale@fsu.fr - Site web : www.fsu.fr

Benoît Teste
Secrétaire Général
BT/NO/23.24/014

Monsieur Stanislas Guérini
Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques
Hôtel de Rothelin-Charolais
101 rue de Grenelle
75007 Paris

Bagnole, le 24 octobre 2023

Monsieur le Ministre,

Le 20 septembre dernier, lors de la réunion bilatérale à laquelle vous aviez conviée la FSU, nous vous avons fait part d'effets induits par le versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat relativement aux versements d'un certain nombre d'allocations, de la prime d'activité et des bourses d'études.

Vous aviez alors répondu que ce n'était pas l'objectif de cette prime que vous aviez annoncée lors de réunion salariale du 12 juin dernier, et que vous étiez prêt à envisager les correctifs nécessaires.

Par ce courrier, la FSU revient vers vous pour vous préciser les dispositifs dont les versements pourraient se voir impactés en défaveur des agentes et agents qui bénéficieront de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

Les prestations sociales versées par la caisse d'allocations familiales, et notamment l'aide personnalisée au logement en tant qu'elle est actualisée sous conditions de ressources tous les trimestres, pourraient être diminuées pour les personnels bénéficiant de la prime en question.

La prime d'activité pourrait également être supprimée pour certains personnels du fait du versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

Enfin, le versement de cette prime ne saurait, pour la FSU, avoir un effet sur les montants des bourses pour l'école élémentaire, le collège, le lycée ou pour études qui sont attribuées selon des barèmes ou sur le versement de l'allocation pour la prochaine rentrée scolaire.

La FSU vous demande en conséquence, Monsieur le Ministre, de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que le versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat n'ait pas d'effet de perte d'allocations ou d'aides sociales pour les personnels ayant droit.

Comptant sur votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes salutations respectueuses.

Benoît Teste
Secrétaire Général de la FSU